



Ne plus etre garant d'un appartement suite a baisse des revenu

Par **sab33500**, le **03/01/2009** à **14:20**

bonjour, rn rn je suis garant de l'appartement d'une ancienne amie avec qui je me suis fâchée. rn la connaissant elle serait capable de ne plus payer son loyer rien que pour me créer des problèmes. rn le souci c'est que je n'ai plus du tout les mêmes revenus qu'à l'époque où je me suis porté garant. je paie mon loyer et il me reste à peine 200 € pour payer mes factures et la nourriture sachant que son loyer à elle est de 320 €. rn je ne vis plus si je dois payer son loyer et le mien je n'aurais jamais assez d'argent. rn Que puis-je faire pour me désolidariser de cet appartement. rn je vous remercie par avance rn sarah

Par **Marion2**, le **03/01/2009** à **14:58**

Bonjour, rn rn Malheureusement, vous ne pouvez rien faire. rn Si cette amie ne règle plus son loyer, le propriétaire devra faire les démarches nécessaires pour récupérer son dû, avant de demander au garant le remboursement des impayés. rn Si cette personne travaille, elle pourra avoir une saisie sur salaire (par ex). rn rn Cordialement

Par **sab33500**, le **03/01/2009** à **15:00**

C'est une personne qui ne travaille pas ni son mari ils sont au rmi tous les deux. rn Malgré la baisse de mes revenus je ne peux quand même pas me dégager de cette responsabilité?

Par **Marion2**, le **03/01/2009** à **15:22**

re,rnrnMalheureusement pour vous, non.

Par **sab33500**, le **03/01/2009** à **18:01**

merci de votre reponse

Par **domi**, le **04/01/2009** à **12:45**

bonjour , pour vous rassurer un peu , sachez que si ils sont tous les 2 au RMI il y a de fortes chances pour que le loyer soit en grande partie , payé par la CAF ! Domi